



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/42
1^{er} novembre 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-deuxième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

PROPOSITION DE PROJET : BRUNÉI DARUSSALAM

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et PNUD

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Brunéi Darussalam

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD, PNUE (principale)	66 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2017	3,45 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					3,39				3,39

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	6,1	Point de départ des réductions globales durables :	6,1
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,1	Restante :	3,9

(V) PLAN D'AFFAIRES		2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,05	0	0,17	0,22
	Financement (\$ US)	7 910	0	28 815	36 725
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,22	0	0,04	0,26
	Financement (\$ US)	35 970	0	7 194	43 164

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			s. o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,96	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s. o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,96	s. o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	52 800	0	0	39 600	0	0	33 000	0	6 600	132 000
		Coûts d'appui	4 752	0	0	3 564	0	0	2 970	0	594	11 880
	PNUE	Coûts du projet	123 000	0	0	27 500	0	0	7 000	0	25 500	183 000
		Coûts d'appui	15 990	0	0	3 575	0	0	910	0	3 315	23 790
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		175 800	0	0	67 100	0	0	0	0	0	242 900
	Coûts d'appui		20 742	0	0	7 139	0	0	0	0	0	27 881
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	3 880	0	0	3 880

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Brunéi Darussalam, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 43 880 \$ US, soit 7 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 910 \$ US pour le PNUE, et de 33 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 970 \$ US pour le PNUD.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2013 à 2017, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Brunéi Darussalam a rapporté une consommation de 3,45 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui est environ 43 % inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2013-2017 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC du Brunéi Darussalam (2013-2017, données de l'Article 7)

HCFC-22	2013	2014	2015	2016	2017	Valeur de référence
Tonnes métriques	77,63	72,75	64,89	68,13	62,69	110,91
Tonnes PAO	4,27	4,00	3,57	3,75	3,45	6,1

3. La réduction durable dans la consommation de HCFC s'explique par les mesures de contrôle imposées pour les importations de SAO, incluant le système de quotas, et les activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération qui ont été menées dans le cadre du PGEH. L'augmentation de la consommation entre les niveaux de 2015 et de 2016 est causée par un grand importateur qui n'a pas fait d'importation en 2015, mais qui a importé certaines quantités en 2016.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Brunéi Darussalam a communiqué les données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2017 et ces données sont inférieures aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Cela a été attribué à une comptabilisation erronée des données de la quantité achetée par un importateur dans le cadre du programme du pays. Le gouvernement du Brunéi Darussalam confirme que les données présentées dans le cadre du rapport du programme du pays sont en réalité cohérentes avec les données de l'Article 7 et qu'il examinera les données du programme du pays.²

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que la consommation totale de HCFC pour 2013 à 2017 a été reportée correctement en vertu de l'Article 7 et que le Brunéi Darussalam possède un système de permis et de quotas fonctionnel en ce qui concerne les importations et exportations de HCFC, permettant de veiller à la conformité du pays par rapport à ses obligations face au Protocole de Montréal. Le rapport de vérification fournissait des recommandations afin d'améliorer la mise en œuvre du système de permis et de quotas, ce qui comprenait des formations pour les nouveaux agents d'exécution du Ministère royal des douanes et de l'accise (RCED), les déclarations douanières exactes, l'enregistrement adéquat des importations en utilisant les codes douaniers du système harmonisé, l'amélioration de la tenue des registres et du classement des

¹ Conformément à la lettre du 13 septembre 2018 adressée au PNUD par le ministère du Développement du Brunéi Darussalam.

² Ce problème se retrouve également dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/8; le gouvernement du Brunéi Darussalam a déjà examiné ses données de programme du pays le 17 octobre 2018.

données, et une meilleure communication entre le ministère de l'Environnement, des Parcs et des Espaces récréatifs (DEPR) et le RCED.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Les importations et exportations de SAO au Brunéi Darussalam sont surveillées par un système de demande de permis géré par le DEPR. Chaque demande de permis autorisée à un importateur possède une date d'expiration (p. ex., trois mois après la date d'émission ou le 31 décembre de l'année durant laquelle le permis a été octroyé, selon la date qui survient en premier) pour éviter de reporter les quotas restants. Le système de permis électroniques par le guichet national unique du Brunéi Darussalam (BDNSW) a été utilisé officiellement en 2017.

7. Le gouvernement a mis en œuvre des exigences d'étiquetage obligatoire pour les contenants de HCFC-22 importés depuis 2013, sur lesquels un autocollant avec un numéro de suivi particulier est fixé aux cylindres. Les importateurs sont uniquement autorisés à vendre le HCFC sur le marché après avoir respecté les exigences d'étiquetage. De plus, le DEPR a amorcé des discussions avec le RCED afin d'établir une équipe conjointe d'inspection sur le terrain englobant les deux agences afin d'inspecter et de surveiller que les cylindres de HCFC vendus sur le marché national sont conformes aux exigences d'étiquetage obligatoire.

8. Vingt-trois agents douaniers ont été formés en ce qui concerne la surveillance et le contrôle du commerce des SAO; au total, 36 agents douaniers ont été formés dans le cadre de la phase I du PGEH.

9. Le gouvernement a également exigé que les offres de soumission pour tous les types d'équipements de réfrigération et de climatisation qui seront utilisés dans les bâtiments gouvernementaux comportent strictement des équipements fonctionnant sans SAO.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

10. Quatre ateliers de formation sur les procédures normalisées en matière d'installation et d'entretien ainsi que sur les bonnes pratiques de réfrigération ont permis de former 61 techniciens en réfrigération et climatisation; un total de 252 techniciens en réfrigération et climatisation provenant de 20 ateliers de formation des techniciens en réfrigération et climatisation ont été formés dans le cadre de la phase I du PGEH. Le DEPR travaille actuellement sur la normalisation de la certification des techniciens en réfrigération et climatisation grâce au système utilisé par le ministère des Services électriques et mécaniques (DME) pour les techniciens qui travaillent sur les contrats gouvernementaux, afin d'en faire une exigence obligatoire.

Programme de récupération et de recyclage

11. Le programme utilise une approche centralisée en vertu de laquelle une société est évaluée (selon ses capacités sur le plan technique et des ressources humaines, ainsi que sur sa zone d'atelier) et est sélectionnée comme centre de récupération principal. Un centre de récupération a été sélectionné et mis en place depuis 2017; il devrait être opérationnel d'ici la fin de 2018. Les sociétés d'entretien qui participent utiliseraient ce centre afin de récupérer le HCFC-22 à un prix convenu établi par le DEPR et le centre de récupération sélectionné, réduisant potentiellement la demande de nouvelles importations de HCFC-22 pour l'entretien. Le programme a également identifié des sociétés qualifiées additionnelles qui ont reçu des équipements de récupération; le DEPR a amorcé une acquisition pour 10 ensembles de récupération additionnels. La formation sur l'usage des équipements de récupération sera menée en même temps que la formation des techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien.

Projet pilote de soutien incitatif de remplacement pour les utilisateurs finaux

12. Deux réunions avec les intervenants ont été menées pour le programme incitatif afin de démontrer et de partager l'expérience sur le remplacement des équipements fonctionnant au HCFC-22 par des solutions à faible potentiel de réchauffement de la planète dans de plus grandes utilisations en réfrigération et climatisation (p. ex., centres commerciaux, hôpitaux, grands édifices et supermarchés). Ce projet fournira jusqu'à 25 % des coûts pour un nombre limité de grands équipements et le reste sera pris en charge par les bénéficiaires. Des retards ont été rencontrés dans la mise en œuvre de cette activité en raison des défis concernant la disponibilité limitée des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète dans les plus grandes utilisations en réfrigération et climatisation. Le programme devrait commencer au début de 2019 et le Brunéi Darussalam envisage d'introduire le HFC-32 comme solution de remplacement dans le secteur des climatiseurs individuels afin de permettre la mise en œuvre de cette activité.

Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet (PMU)

13. Le PGEH est administré par des employés à temps plein sous la supervision d'un agent de l'environnement et le directeur du DEPR. L'équipe est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la surveillance de toutes les activités dans le cadre de la phase I.

État du décaissement des fonds

14. En date de septembre 2018, sur le montant de 242 900 \$ US approuvé jusqu'ici, 183 532 \$ US ont été décaissés (124 257 \$ US pour le PNUE et 59 275 \$ US pour le PNUD) comme l'indique le tableau 2. Le solde de 59 368 \$ US sera décaissé en 2019.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Brunéi Darussalam (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total global approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	123 000	113 002	27 500	11 255	150 500	124 257
PNUD	52 800	52 800	39 600	6 475	92 400	59 275
Total	175 800	165 802	67 100	17 730	242 900	183 532
Taux de décaissement (en %)	94		26		76	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

15. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre décembre 2018 et décembre 2020 :
- Mettre à jour le programme de formation des douaniers pour les nouveaux agents d'exécution et poursuivre la mise en œuvre et le suivi des exigences sur l'étiquetage obligatoire des contenants de HCFC (PNUE) (4 000 \$ US);
 - Mettre à jour le programme de formation des techniciens en réfrigération et climatisation afin d'inclure la manipulation sécuritaire des réfrigérants inflammables et former 15 formateurs et 160 techniciens en réfrigération et climatisation (PNUE) (solde des tranches précédentes);
 - Mettre en œuvre la certification des techniciens en réfrigération et climatisation afin de la rendre obligatoire; identifier et accréditer un centre ou une institution de formation indépendante afin de réaliser la formation et l'évaluation; maintenir une base de données des techniciens formés et certifiés, puis la téléverser sur le site Web du DEPR (PNUE) (solde des tranches précédentes);

- (d) Acquérir et distribuer 10 équipements de récupération pour les ateliers de réfrigération et climatisation et le centre de récupération, fournir la formation sur la maintenance et évaluer l'efficacité opérationnelle du plan de récupération (PNUD) (29 100 \$ US);
- (e) Mener un atelier pour les intervenants sur le programme incitatif de remplacement et identifier les bénéficiaires (PNUD) (3 900 \$ US);
- (f) Poursuivre les activités de sensibilisation (PNUE) (3 000 \$ US);
- (g) Gestion et suivi du projet (PNUE) (solde des tranches précédentes).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

16. En réponse à la requête du Secrétariat, le PNUE a confirmé que le Brunéi Darussalam règlera les problèmes identifiés dans le rapport de vérification lors de la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le gouvernement du Brunéi Darussalam a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2018 à 4,02 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de 5,49 tonnes PAO du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

18. En réponse à la question du Secrétariat pour savoir si les équipements utilisant les réfrigérants inflammables sont disponibles au Brunéi Darussalam afin de soutenir le programme de formation concernant la manipulation sécuritaire des produits inflammables, le PNUE a expliqué que le pays doit encore introduire les équipements utilisant le HFC-32 et le R-290. Le PNUE collabore étroitement avec le DEPR afin de transférer les connaissances et l'expérience des formateurs locaux pour garantir qu'ils ont les compétences pour livrer la formation sur les réfrigérants inflammables. Des discussions sont actuellement tenues avec le service d'incendie et de sauvetage ainsi que le ministère des Services électriques et mécaniques concernant l'introduction sécuritaire des technologies à base de produits inflammables dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation grâce à un Ordre sur la sécurité incendie. Le gouvernement planifie d'introduire des équipements de réfrigération et de climatisation fonctionnant au HFC-32 sur le marché lorsque les préoccupations sur la sécurité seront résolues et que la formation sera terminée.

19. En ce qui concerne la certification des techniciens, le PNUE a indiqué qu'actuellement, le système de certification des techniciens n'en est qu'à l'étape de l'examen, maintenant que la formation sur le code des bonnes pratiques a été fournie. Seuls les techniciens en réfrigération et climatisation qui passeront l'examen seront certifiés par le DEPR. L'harmonisation de la qualification des techniciens en réfrigération et climatisation grâce au programme de certification du DME pour en faire une exigence obligatoire, que les techniciens travaillent sur les contrats gouvernementaux ou non, sera mise en œuvre dans le cadre de cette tranche.

Conclusion

20. La consommation de 3,45 tonnes PAO de HCFC en 2017 était de 43 % inférieure à la valeur de référence des HCFC et à la consommation maximale autorisée en vertu de l'entente avec le Comité exécutif pour cette année. Le gouvernement continue à mettre en œuvre les systèmes d'octroi de permis et de quotas pour surveiller et contrôler les HCFC grâce à son système de demande de permis. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre les recommandations du rapport de vérification sur la consommation de HCFC, ce qui devrait contribuer à une meilleure mise en œuvre du système de demande de permis à l'avenir. Les activités planifiées dans le cadre de la tranche précédente ont été mises en œuvre avec succès, les activités de formation ont été accomplies pour les agents douaniers et les techniciens d'entretien, un centre de récupération a été identifié et des activités de sensibilisation ont été réalisées. Le taux de décaissement de la deuxième tranche est de 26 % et le taux de décaissement total est de 76 pour cent. Le gouvernement mettra en œuvre la troisième tranche en se concentrant sur la formation des formateurs et des techniciens d'entretien par rapport à la manipulation sécuritaire des réfrigérants inflammables, et des agents douaniers sur les codes douaniers du système harmonisé et l'amélioration de l'enregistrement des importations afin de renforcer le système de permis d'importation et d'exportation des HCFC, ainsi que l'harmonisation du système de certification des techniciens en réfrigération et climatisation, ce qui assurera une durabilité à long terme du programme de formation.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Brunéi Darussalam, et recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH du Brunéi Darussalam et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2018-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, à condition que le PNUE inclue une mise à jour sur le progrès de la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification présenté à la 82^e réunion, notamment sur le renforcement du système de permis, l'amélioration de la communication avec les douanes et de la formation supplémentaire pour les agents douaniers, et le renforcement des procédures d'enregistrement des données, dans le cadre du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche sur PGEH.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	7 000	910	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	33 000	2 970	PNUD